

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juillet 2003
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

**Lettre datée du 9 juillet 2003, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le tableau récapitulatif des violations israéliennes – 62 au total – perpétrées durant le mois de juin 2003 dans l'espace aérien, terrestre et maritime libanais.

Ces agressions israéliennes constantes contre la souveraineté du Liban et l'inviolabilité de son territoire constituent des violations de la Ligne bleue et des dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, menacent la stabilité dans la région et y font régner la tension.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssan Asaad **Diab**



**Annexe à la lettre datée du 9 juillet 2003, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau récapitulatif des violations commises par Israël
pendant le mois de juin 2003**

<i>Violations aériennes</i>			Total	<i>Violations terrestres</i>			Nombre total des violations	<i>Observations</i>
				<i>Violations maritimes</i>	<i>Attaques militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>		
Avions de combat à réaction	Avions de reconnaissance	Hélicoptères		Incursions dans les eaux territoriales, tirs de fusées éclairantes	Raids aériens, bombardements de sites militaires et de centres importants	Tirs d'artillerie, coups de feu, incursions, mise en place d'installations sur le territoire libanais	Menaces et brandissement d'armes, travaux de terrassement, installation de « concertina* » sur le territoire libanais	Le nombre total de violations commises durant le mois précédent s'élevait à 54. Le tableau ne prend pas en compte les violations perpétrées dans les zones occupées des fermes de Chebaa et des collines de Kafr Chouba, ces régions étant considérées comme zones d'opérations militaires
24	17	8	49	11	–	1	1	62

* Concertina : fil barbelé.